

[Session d'examen pour l'obtention du CAEGADV](#) [1]

**Arrêté du 12 janvier 2021 relatif à la session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels en 2021**

*Journal officiel lois et décrets* - N° 0017 du 20 janvier 2021

Les épreuves écrites, orales et de braille de première partie pour la session d'examen ouverte par l'arrêté du 16 septembre 2020 sont reportées et auront lieu du 8 au 12 mars 2021.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/session-dexamen-pour-lobtention-du-caegadv>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043014923?r=cnaM8AbN5C>